



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
16 juillet 2018
Français
Original : anglais

Neuvième session

Vienne, 15-19 octobre 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions financières et budgétaires

Questions financières et budgétaires

Note du Secrétariat

1. Conformément à l'article 72, intitulé « Élaboration d'un budget », du Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le secrétariat est prié d'établir un budget pour le financement des activités de la Conférence en matière de coopération technique entreprises conformément aux articles 29 à 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à l'article 10 du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, à l'article 14 du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et à l'article 14 du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnels à la Convention contre la criminalité organisée.
2. Le présent document contient des informations budgétaires sur les dépenses engagées depuis la huitième session de la Conférence des Parties au titre de l'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour encourager la ratification et l'application de la Convention et des Protocoles qui s'y rapportent, ainsi que des informations sur les contributions volontaires et les dépenses prévues.
3. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 30 de la Convention contre la criminalité organisée, l'assistance technique fournie aux pays en développement et aux pays à économie en transition aux fins de l'application de la Convention est financée par des contributions volontaires. Conformément à ce même article, les États parties à la Convention doivent s'efforcer de verser volontairement des contributions adéquates et régulières à un compte établi à cet effet.
4. Par sa résolution 55/25, l'Assemblée générale a adopté la Convention et décidé que, jusqu'à ce que la Conférence en décide autrement, le compte susvisé serait administré dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et elle a encouragé les États Membres à verser des contributions volontaires adéquates audit compte afin de fournir aux pays l'assistance technique dont ils pourraient avoir besoin pour appliquer la Convention et les Protocoles qui s'y rapportent, y compris pour prendre les mesures préparatoires nécessaires à cette application. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de doter le Centre pour la prévention de la criminalité internationale

* CTOC/COP/2018/1.



(aujourd'hui ONUDC) des ressources nécessaires pour lui permettre d'œuvrer efficacement à l'entrée en vigueur rapide de la Convention et d'assurer le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention.

5. Afin de satisfaire à la résolution 55/25 de l'Assemblée générale, un compte a été ouvert au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour le provisionnement des activités susmentionnées.

6. En pratique, les contributions au titre des activités d'assistance technique nécessaires à l'application de la Convention et des Protocoles qui s'y rapportent ont aussi été faites au titre d'autres projets mis en œuvre par l'ONUDC qui contribuent à lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics.

7. Le Secrétariat invite les États Membres à continuer de fournir un appui financier au titre de l'assistance technique que l'ONUDC fournit aux États pour les aider à appliquer la Convention et les Protocoles qui s'y rapportent.

8. En vue d'améliorer la transparence et la communication d'informations, l'annexe I à la présente note renseigne sur l'état actuel du compte. Le tableau 1 de l'annexe I présente l'état des contributions annoncées, depuis mars 2000, au titre du projet mondial intitulé « Appui à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée », établi sur la base des informations disponibles au 30 juin 2018. Le tableau 2 présente les prévisions des besoins financiers au 30 juin 2018. L'annexe II présente les dépenses et estimations relatives aux projets mis en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui contribuent à la lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée, sur la base des informations disponibles au 30 juin 2018.

Annexe I

**Rapport financier non vérifié sur les contributions versées
au titre des projets du Fonds des Nations Unies pour la
prévention du crime et la justice pénale relevant de la
Convention des Nations Unies contre la criminalité
transnationale organisée**

Tableau 1

**État des contributions annoncées, depuis mars 2000, au titre des projets
FSA 6022, FSA 9941 et GLOT60 du Fonds des Nations Unies pour la prévention
du crime et la justice pénale, établi sur la base des informations disponibles au
30 juin 2018**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montants annoncés</i>	<i>Montants versés</i>	<i>Montants non acquittés</i>
Australie	10 420	10 420	–
Autriche	35 956	35 956	–
Canada	284 509	269 062	–
Chine	249 832	249 832	–
Émirats arabes unis	29 000	–	29 000
États-Unis d'Amérique	2 068 261	2 068 261	–
Fédération de Russie	50 000	50 000	–
France	1 306 391	1 306 463	–
Grèce	30 000	30 000	–
Italie	919 171	902 788	–
Japon	857 410	857 410	–
Monaco	16 432	18 996	–
Norvège	445 534	455 031	–
Pologne	19 726	19 726	–
Qatar	20 000	20 000	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	96 549	98 011	–
Total partiel	6 439 191	6 391 956	29 000
Agence des États-Unis pour le développement international	2 948	2 948	–
Fondation asiatique pour la prévention du crime	55 243	55 243	–
NHN Corporation	500 000	500 000	–
Total	6 997 382	6 950 147	29 000

Tableau 2
Prévisions des besoins financiers, au 30 juin 2018
 (En dollars des États-Unis)

I. Recettes		
a)	Contributions reçues au 30 juin 2018	6 950 146
b)	Intérêts disponibles	80 382
c)	Soldes inutilisés des exercices antérieurs	74 665
d)	Recettes diverses	5 122 ^a
e)	Perte nette	(18 325) ^a
Montant disponible pour les dépenses (a+b+c+d+e)		7 091 990
II. Besoins		
f)	Montant total des dépenses pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2017 (dépenses d'appui aux programmes incluses)	6 245 644
g)	Prévisions de dépenses 2018-2019 (hors dépenses d'appui aux programmes)	295 500
h)	Prévisions de dépenses d'appui aux programmes 2018-2019 (13 %)	38 415
Total des besoins (f+g+h)		6 579 559
Estimation du montant supplémentaire requis (I-II)		512 431

^a Comprend les ajustements au titre d'exercices antérieurs.

Annexe II

Dépenses et estimations relatives aux projets mis en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui contribuent à la lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée, sur la base des informations disponibles au 30 juin 2018 (tous les montants sont nets de dépenses d'appui aux programmes)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Domaine</i>	<i>Projet</i>	<i>Dépenses 2016-2017</i>	<i>Estimations 2018-2019</i>
Lutte contre la traite des êtres humains			
	Prestation d'une assistance technique au Gouvernement du Bangladesh en vue du renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains (BGDX79)	24,0	–
	Renforcement de l'action du Gouvernement et de la société civile face à la traite des personnes au Bhoutan (BHUZ13)	177,0	200,0
	Lutte contre la traite des êtres humains en Colombie (COLR52)	942,3	489,5
	Programme mondial contre la traite des êtres humains (GLOT59)	2 864,3	1 753,1
	Plan mondial de prévention et de répression de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants (GLOZ67)	4 168,0	6 067,1
	Renforcement de l'action pénale contre la traite des êtres humains en République démocratique populaire lao (LAOX26)	133,4	–
	Assistance technique pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes au Mexique (MEXX48)	375,6	69,6
	Promotion d'une meilleure gestion des migrations au Nigéria par le biais de la lutte contre les migrations irrégulières, en particulier la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (NGAX41)	1 029,0	38,5
	Traite des personnes au Nigéria (nouveau projet)	–	940,0
	Appui à la lutte contre la traite des êtres humains au Nigéria (NGAZ52)	261,2	–
	Appui à l'Agence nationale pour la répression de la traite des personnes et d'autres phénomènes qui y sont liés et renforcement de ses capacités en vue d'améliorer l'accès à la justice et l'aide aux victimes (NGAZ54)	221,0	–
	Mise en place d'un hébergement pour les victimes de la traite des personnes au Panama (PANW02)	32,3	2 930,8
	Renforcement des capacités afin de réduire la traite des personnes au Sénégal (SENZ20)	43,5	214,2
	Initiative arabe pour le renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays arabes (XAMX59)	1 024,8	–
	Renforcement des capacités des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) aux fins de la ratification et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses deux premiers protocoles additionnels (XASS69)	1 286,4	1 283,1
	Renforcement des capacités dont sont dotés les États d'Afrique de l'Ouest pour détecter les infractions de traite de personnes et de trafic illicite de migrants, enquêter sur leurs auteurs et les poursuivre efficacement, et pour protéger les victimes de la traite et les migrants vulnérables (XAWX22)	756,0	198,7
	Projet régional de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (XCAS26)	154,7	56,6
	Renforcement du cadre de prévention et de répression de la traite des êtres humains dans la région arabe (XMEX19)	1 560,5	6 136,7
	Renforcement de la prestation de services de protection et d'aide aux victimes de la traite transnationale entre le Bangladesh, l'Inde et le Népal (XSAZ12)	216,3	93,5
	Prévenir la traite des femmes et des filles en Asie du Sud (XSAZ19)	76,3	–
	Évaluation des services de lutte contre la traite des personnes en Inde aux fins du renforcement des interventions menées contre ce phénomène (nouveau projet)	–	300,0
Total partiel (lutte contre la traite des êtres humains)		15 346,6	20 771,4

<i>Domaine</i>	<i>Projet</i>	<i>Dépenses 2016-2017</i>	<i>Estimations 2018-2019</i>
Lutte contre le blanchiment d'argent			
	Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme (GLOU40)	10 449,9	10 117,4
Total partiel (lutte contre le blanchiment d'argent)		10 449,9	10 117,4
Lutte contre la criminalité organisée			
	Sous-programme 2 : détection et répression (programme de pays pour l'Afghanistan) (AFGK61)	336,7	–
	Renforcement des politiques de sécurité publique en Colombie (COLU99)	1 327,8	1 068,5
	Lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants à Cabo Verde (CPVS28)	878,0	485,4
	Programme national intégré pour l'Éthiopie : trafics illicites, criminalité organisée et gestion des frontières (ETHX88)	122,0	–
	Programme de contrôle des conteneurs (GLOG80)	16 324,8	15 176,6
	Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité (GLOT32)	2 512,1	2 510,0
	Appui à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (GLOT60)	472,6	295,5
	Programme mondial d'apprentissage en ligne de l'ONUDC – Pour un monde plus sûr face à la drogue, au crime et au terrorisme (GLOU61)	144,7	190,0
	Lutte contre le trafic transnational d'armes par le biais de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et du Protocole relatif aux armes à feu (GLOX34)	842,5	1 079,8
	Étude approfondie du phénomène de la cybercriminalité, réalisée conformément à la résolution 65/230 de l'Assemblée générale (GLOX46)	175,8	163,3
	Programme mondial contre la cybercriminalité (GLOX76)	1 759,3	748,1
	Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (GLOZ31)	7 008,3	12 043,0
	Renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité au Guatemala (GTMV19)	228,9	530,0
	Sous-programme 1 du programme de pays pour l'Indonésie 2017-2020 : criminalité transnationale organisée et trafics illicites (INDA02)	136,1	–
	Sous-programme 1 du programme de pays pour l'Indonésie 2017-2020 : criminalité transnationale organisée et trafics illicites (INDW16)	–	700,0
	Sous-programme 1 du programme de partenariat de pays de la République islamique d'Iran, 2015-2019 : gestion des frontières et trafics illicites (IRNZ76)	1 201,2	1 375,0
	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Liban (LBNZ11)	1 486,6	–
	Renforcement du système de contrôle des précurseurs chimiques au Mexique (MEXZ73)	356,8	103,3
	Lutte contre la drogue et la criminalité organisée s'y rapportant (NGAV16)	8 886,8	19 393,1
	Renforcement des mesures nationales prises face aux menaces contre la sécurité par l'amélioration des contrôles aux frontières au Nigéria (NGAZ57)	292,6	–
	Sous-programme 1 du programme de pays pour le Pakistan : trafics illicites et gestion des frontières (PAKU83)	5 745,3	5 155,9
	Sous-programme 1 du programme de pays pour le Pakistan : trafics illicites et gestion des frontières (PAKW50)	61,7	–
	Renforcement des moyens dont dispose le secteur de la sécurité au Panama pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues (PANW06)	–	2 747,6
	Aide de l'Union européenne au secteur panaméen de la sécurité (PANZ24)	2 916,8	–
	Consolidation de la réforme de la procédure pénale au Panama (PANZ41)	6 536,1	27 494,0
	Renforcement des capacités d'identification, de saisie et de recouvrement des avoirs illicites (PERU08)	260,1	–
	Création d'un Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale (RERH22)	3 491,7	585,8

<i>Domaine</i>	<i>Projet</i>	<i>Dépenses 2016-2017</i>	<i>Estimations 2018-2019</i>
	Sous-programme 1 du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins : coopération régionale entre services de détection et de répression (RERV07)	2 694,4	1 575,7
	Gestion des affaires de disparitions forcées, de torture et de criminalité organisée à El Salvador, l'accent étant mis sur la chaîne de responsabilité (SLVW32)	54,6	451,5
	Renforcement des contrôles le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan (TAJE24)	1 033,4	1 385,0
	Renforcement des capacités dont disposent la douane et les autres services de détection et de répression pour assurer le contrôle des frontières et des échanges, en particulier en ce qui concerne les régimes de contrôle des exportations/importations mis en place conformément aux instruments internationaux de lutte contre le terrorisme (TKMX57)	119,3	–
	Renforcement des capacités dont dispose la Tunisie pour prévenir et combattre la cybercriminalité (TUNZ66)	832,7	1 428,5
	Sous-programme 1 du programme régional pour l'Asie centrale : lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues et prévenir le terrorisme (XACZ60)	1 593,5	5 943,2
	Aide à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la drogue et la criminalité organisée qui y est liée en Afrique de l'Ouest (phase I) (XAMU50)	843,2	575,0
	Renforcement des capacités d'analyse des renseignements en matière criminelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (XAMW15)	327,7	1 600,0
	Renforcement des systèmes de justice pénale dans le Sahel pour une lutte efficace contre le trafic, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption dans la région (XAMZ17)	11 719,4	12 457,9
	Renforcement de la coopération régionale et des contrôles aux frontières pour lutter contre les trafics illicites (XAMZ53)	1 802,6	6 021,3
	Sous-programme 1 du programme régional pour l'Asie du Sud-Est : criminalité transnationale organisée et trafics illicites (XAPA07)	6 108,3	9 780,0
	Établissement de communications opérationnelles en temps réel entre certains aéroports d'Afrique de l'Ouest (XAWU72)	4 185,5	3 555,8
	Appui au plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contre le trafic illicite de drogues, la criminalité organisée qui y est liée et l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest (XAWZ28)	4 675,1	2 863,6
	Appui à A.B.1 : coordination interinstitutionnelle et régionale pour la sécurité des frontières en Amérique centrale (XCAX75)	442,9	–
	Programme régional pour l'Europe du Sud-Est (XCEU60)	614,2	3 005,5
	Criminalité organisée et trafics illicites : programme régional pour l'Afrique de l'Est (XEAU75)	872,7	–
	Pilier I du programme régional pour l'Afrique de l'Est : lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites en Afrique de l'Est (XEAW10)	745,3	7 268,5
	Appui aux unités de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest (XWSV33)	2 844,0	1 770,0
	Renforcement des capacités nationales de lutte contre le trafic illicite d'armes à feu au Panama (nouveau projet)	–	2 810,8
Total partiel (lutte contre la criminalité organisée)		105 014,1	154 337,2

Lutte contre les stupéfiants

	Sous-programme 1.3 du programme de pays pour l'Afghanistan : renforcement des capacités en matière de lutte contre les stupéfiants (AFGK65)	148,9	–
	Sous-programme 1 du programme de pays pour l'Afghanistan : détection et répression (AFGZ87)	1 787,8	2 958,9
	Intensification de la lutte contre le trafic de drogues et les infractions connexes dans l'État plurinational de Bolivie (BOLJ52)	-0,7	–
	Initiative du Pacte de Paris (phase IV) : partenariat pour la lutte contre le trafic d'opiacés d'origine afghane (GLOY09)	1 989,7	819,3

<i>Domaine</i>	<i>Projet</i>	<i>Dépenses 2016-2017</i>	<i>Estimations 2018-2019</i>
	Renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (GLOZ83)	3 518,8	3 595,5
	Sous-programme 1 du programme de pays pour la République islamique d'Iran : trafics illicites et gestion des frontières (IRNV03)	294,2	–
	Renforcement du service d'État chargé du contrôle des drogues au Kirghizistan (KGZK50)	1 149,0	–
	Gestion des frontières au Nigéria (nouveau projet)	–	1 327,4
	Renforcement de l'Autorité nationale des douanes et de l'administration fiscale (SUNAT) (PERZ23)	189,0	–
	Renforcement des systèmes de détection et de répression en matière de drogue en vue de la collecte, de l'analyse et de l'échange de renseignements en matière criminelle (RERF23)	422,7	303,0
	Organisme de contrôle des drogues au Tadjikistan (phase II) (TAJH03)	625,3	467,0
	Lutte contre le trafic d'opiacés afghans par la route du nord grâce au renforcement des capacités aux principaux points de passage et à la création de bureaux de liaison aux frontières (XACK22)	2 070,3	689,2
	Partenariat entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'ONUDC pour la formation à la lutte contre les stupéfiants (XACZ47)	752,6	375,5
	Prévention du détournement de précurseurs de drogue en Amérique latine et dans les Caraïbes (XLAK04)	35,5	–
	Renforcement des capacités de détection et de répression en matière de drogue en Asie du Sud (XSAJ81)	598,7	301,3
Total partiel (lutte contre les stupéfiants)		13 581,8	10 837,1
Lutte contre le trafic illicite de migrants			
	Renforcement des mesures de justice pénale prises face à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants à Djibouti et en Éthiopie (ETHX95)	98,8	–
	Programme mondial de lutte contre le trafic illicite de migrants (GLOT92)	1 893,3	860,6
	Promotion de la coopération entre le Mexique et l'Amérique centrale aux fins de la prévention et de la répression du trafic illicite de migrants (MEXX89)	510,5	–
	Lutte contre le trafic illicite de migrants au Mexique (MEXZ75)	1 161,3	599,6
	Prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes en El Salvador (SLVW21)	416,3	1 247,8
	Renforcement des capacités des États d'Afrique de l'Ouest à élaborer des mesures de lutte contre le trafic illicite de migrants fondées sur les droits de l'homme et à combattre efficacement les violations des droits de l'homme liées aux migrations irrégulières (XAWW36)	835,3	–
Total partiel (lutte contre le trafic illicite de migrants)		4 915,5	2 708,0
Total		149 307,9	198 771,1